

2A.COMMUNICATION

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 4 Rue Alfred Kastler 67850 HERRLISHEIM

930 463 757 RCS STRASBOURG

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-huit décembre,
A dix-huit heures,

Les associées de la société 2A.COMMUNICATION se sont réunies en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, sur convocation verbale faite par la présidence.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DANNENMULLER, en sa qualité de Gérant de la SARL CD HOLDING, Présidente de la Société.

Madame Paula VIEIRA épouse QUINTAL MAIO et Monsieur Mehdi BAHIR sont également présents à l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les associées présentes possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions ayant le droit de vote.

Le président constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence,
- Le texte des projets de résolutions proposées,
- La lettre de démission de la Présidente,
- La lettre de démission de la Directrice Générale.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mode de consultation,
- Remplacement de la Présidente,
- Remplacement de la Directrice Générale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associées prennent acte de la convocation verbale du président. En conséquence, l'Assemblée, comprenant toutes les associées, sans exception, présentes et propriétaires de la totalité des actions composant le capital social, déclare bonne et valable la convocation faite par le président aux associées à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Prend acte de la démission, à compter de ce jour, de la SARL **CD HOLDING** de son mandat de **Présidente** de la Société, la dispense d'effectuer tout préavis complémentaire et de notifier sa démission dans les conditions et formes particulières, lui donne quitus entier de son mandat,

Et décide de la remplacer, à compter de ce jour même, pour une durée indéterminée, en qualité de Présidente de la Société :

Madame **Paula VIEIRA** épouse **QUINTAL MAIO**
Née le 15 novembre 1983 à MONTREUIL (93), de nationalité française

Conformément aux dispositions statutaires, le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Paula VIEIRA épouse QUINTAL MAIO accepte les fonctions de Présidente et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Madame **Jessica DANNENMULLER** de son mandat de **Directrice Générale** de la Société, la dispense d'effectuer tout préavis complémentaire et de notifier sa démission dans les conditions et formes particulières, lui donne quitus entier de son mandat,

Et décide de la remplacer, à compter de ce jour même, pour une durée indéterminée, en qualité de Directeur Général de la Société :

Monsieur **Mehdi BAHIR**
Né le 3 janvier 1990 à STRASBOURG (67), de nationalité française

Conformément aux dispositions statutaires, le Directeur Général dispose les mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées par la décision de nomination ou par une décision ultérieure, et dispose du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Mehdi BAHIR accepte les fonctions de Directeur Général et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président

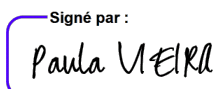
SIGNATURE :

Monsieur **Christian DANNENMULLER**
Président de séance et Gérant de la SARL CD HOLDING,
Présidente démissionnaire de la Société

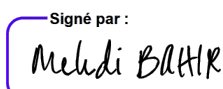
Signé par :

C15F08257D2A412...

Madame **Paula VIEIRA** épouse QUINTAL MAIO
Nouvelle Présidente de la Société

Signé par :

DE557C24ACD04AC...

Monsieur **Mehdi BAHIR**
Nouveau Directeur Général de la Société

Signé par :

9A9EDC9018C9458...